

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.02.23-17

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ
Convocation du : 10 / 02 / 2026	<b>ABSENT :</b> M. POULET
	<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> M ROBERGET Philippe

**DÉLIBÉRATION N° 17 :**

**Versement par le budget principal « Ville » au budget annexe « Chaufferies bois » d'une subvention d'équilibre**

Mme la Maire expose à l'assemblée,

VU la délibération du conseil municipal du 04 mars 2024 décidant de la création d'un SPIC avec budget annexe soumis à TVA « Chaufferies bois »

VU la présentation au conseil municipal des budgets primitifs 2026 pour le budget principal « Ville » et du budget annexe « Chaufferies Bois »

CONSIDERANT la nécessité pour le budget annexe de recourir à l'emprunt pour financer le coût des travaux de construction du réseau de chaleur et des chaufferies, déduction faite des subventions obtenues et notifiées pour ce projet,

CONSIDERANT que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2026 seront insuffisantes pour équilibrer la section de fonctionnement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions), décide :**

- **DE VERSER** pour le démarrage du budget annexe une subvention d'équilibre pour l'exercice 2026,
- **DIRE** que cette somme fera l'objet d'un remboursement au budget principal après la mise en service des équipements et dès que l'autonomie financière du budget annexe sera établie,

La dépense sera imputée au budget principal au compte 65736212 – subvention de fonctionnement versée aux SPIC et la recette sera imputée au budget annexe au compte 748 – subventions d'exploitation.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe ROBERGET